



RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

NOTE D'INFORMATION N° 1335 du 28 FEVRIER 2018

Le Chef de l'Etat a échangé avec la Présidente du Conseil Régional de l'Île – de – France et le Ministre ivoirien de l'Industrie et des Mines.

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a échangé, ce mercredi 28 février 2018, au Palais de la Présidence de la République, successivement avec la Présidente du Conseil Régional de l'Île-de-France, Mme Valérie PECRESSE et le Ministre ivoirien de l'Industrie et des Mines, M. Jean Claude BROU.

Mme Valérie PECRESSE a indiqué avoir évoqué avec le Chef de l'Etat, l'Accord de coopération que la Région Île-de-France vient de signer avec le District Autonome d'Abidjan. Elle a relevé que le Président Alassane OUATTARA a été particulièrement intéressé par l'initiative prise avec le Gouverneur- Ministre Robert Beugré MAMBE, d'échanger un certain nombre de Start Up dans tous les domaines, de manière à permettre à des PME ivoiriennes de venir en Île-de-France et vice-versa.

L'ancienne Ministre française de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a, par ailleurs, souligné que le Chef de l'Etat a aussi souhaité que les deux Régions échangent sur les thématiques de l'Environnement, notamment sur les villes durables, avec des transports écologiques, le recyclage des déchets, etc.

La question de la formation et de la coopération universitaires a également figuré, selon la Présidente de la Région Île-de-France, au menu de l'entretien avec le Président de la République. De même que le projet porté par l'Ambassadeur de France en Côte d'Ivoire, S.E.M. Gilles HUBERSON, de faire d'Abidjan un carrefour en matière universitaire.

La Présidente de la Région Île-de-France a, en outre, indiqué avoir échangé avec le Chef de l'Etat sur la question du sport, notamment la réussite des 8èmes Jeux de la Francophonie qui ont été organisés par notre pays. A ce niveau, elle a dit avoir proposé que dans le cadre des prochains Jeux olympiques que va organiser la France, des sportifs ivoiriens puissent se rendre en Île-de-France pour préparer ce grand rendez-vous dans de meilleures conditions.

Dans le domaine de la culture, Mme Valérie PECRESSE a indiqué avoir proposé que de jeunes artistes ivoiriens puissent se rendre en Île-de-France pour créer leurs premières œuvres en bénéficiant de la bourse francilienne sur les talents émergents.

Enfin, la création d'une Agence d'urbanisme à Abidjan (qui sera l'Agence –sœur de l'Agence de l'urbanisme de la Région Île – de – France) a été faite, selon elle, aux autorités ivoiriennes.

Quant au Ministre de l'Industrie et des Mines, Jean Claude BROU, il a indiqué être venu témoigner toute sa gratitude au Président de la République, au moment où il s'apprête à rejoindre Abuja (Nigeria) pour prendre fonction, en qualité de Président de la Commission de la CEDEAO.

Il a ajouté qu'à travers cet entretien avec le Chef de l'Etat, il voulait bénéficier de ses conseils avisés et recommandations pour la réussite de cette mission qui lui a été confiée. Pour M. Jean Claude BROU, c'est un « grand honneur » qui lui a été fait, mais également à la Côte d'Ivoire qui va présider à travers sa personne, la Commission de la CEDEAO.

Le nouveau Président de la Commission de la CEDEAO a dit être conscient des défis à relever pour aller de l'avant. A cet égard, il a précisé qu'il fera en sorte que, sur la base des progrès déjà réalisés et à travers des actions, des mesures et politiques à mener, le processus d'intégration sous- régional puisse avancer.

Pour terminer, M. Jean Claude BROU a souhaité pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble des Ivoiriens pour la réussite de cette mission.

Notons que dans la matinée, le Président de la République a présidé un Conseil des Ministres.

Du traditionnel point- presse du Porte – parole du Gouvernement, le Ministre Bruno Nabagné KONE, l'on retiendra, entre autres, que le Conseil des Ministres a adopté une ordonnance portant modification de l'article 883 du Code général des Impôts ainsi que le projet de loi de ratification qui s'y rapporte. Laquelle ordonnance réduit le montant du Droit de timbre applicable au Document Unique de Transport (DUT), antérieurement fixé entre 1000 et 4000 F CFA, à un montant unique de 500 F CFA, quelle que soit la charge utile des véhicules de transport ou la nature du produit transporté.

Par ailleurs, au titre du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Conseil a adopté, selon le Ministre Bruno Nabagné KONE, une Communication d'information relative à l'orientation et à l'affectation des Bacheliers de la Session 2017 dans les Universités et Grandes Ecoles de Côte d'Ivoire. Il ressort de cette Communication qu'en prélude à l'année Universitaire 2017 – 2018, la Commission d'orientation et d'affectation a affecté, sur les 82.363 demandes d'affectation reçues, 20.545 nouveaux Bacheliers dans les Universités publiques de Côte d'Ivoire, dont 8.044 jeunes filles (32%) et 4503 Bacheliers orientés à l'Université virtuelle.

Quant aux Bacheliers affectés dans les Universités privés d'Enseignement supérieur, ils sont au nombre 61.818 (75%).

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter : Eric Dro Diomandé, Direction de la Communication / Service Presse et Information -
Tél : (+ 225) 20 31 44 89 - 49 40 00 63

E-Mail: eric.dro@presidence.ci - servicepresse.pr@presidence.ci